

DEPARTEMENT
<b>VOSGES</b>
CANTON
<b>LE VAL-d'AJOL</b>
COMMUNE
<b>LE VAL-d'AJOL</b>

## ARRÊTE n°503 / 2022

### OBJET :

**REGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DE CIRCULATION A L'OCCASION  
DE TRAVAUX**

**Le Maire du Val-d'Ajol,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Vu le Code de la Route,
- Considérant les travaux de restauration de berges aux Square de Buyer (Rue du Sapin des Moines),

### ARRETE:

ARTICLE 1° - A compter du lundi 21 novembre 2022 au mercredi 30 novembre 2022, la circulation de tous véhicules sera neutralisée Rue du Sapin des Moines (côté Square de Buyer) du numéro 1 à l'intersection avec l'avenue d'Amaury De Buyer. Le stationnement sera interdit au droit du chantier. Ces prescriptions seront levées à l'avancement du chantier.

ARTICLE 2° - La signalisation nécessaire aux prescriptions du présent arrêté sera mise en place, entretenue et surveillée par l'entreprise VINCI-CONSTRUCTION en charge des travaux.

ARTICLE 3° - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Val-d'Ajol et Monsieur le Gardien de Police Municipale seront chargés de l'application des dispositions édictées par le présent arrêté.

ARTICLE 4° - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- . Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Val d'Ajol,
- . Monsieur le Gardien Principal de Police Municipale,
- . Monsieur le Chef des Services Techniques Municipaux,
- . Monsieur le Chef de Centre de Secours des Pompiers du Val d'Ajol,
- . Service départemental d'incendie et de secours des Vosges,
- . SICOVAD

LE VAL-D'AJOL, le 18 / 11 / 2022

Le Maire,



Anne GIRARDIN